

**Commune d'EYRANS**  
**Compte-Rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 30 mars deux mille dix-huit.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Bernard BAILAN, Maire,  
M. BENOIT Jérôme, M. BLANCHET Dominique, M. CHARREYRE Didier,  
Mme DUPERRIN Sandrine, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. LEFAURE Gérard,  
M. LORTEAU Christophe, Mme LORTEAU Michelle, M. MAURIN Pierre,  
Mme PETIT Danielle, M. TORRES Daniel.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. FRIOUX Jean-Jacques, M. ROUSSET Philippe.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. BLANCHET Dominique.

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2018**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

**II – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LEFAURE Gérard, délibérant sur le compte administratif Commune de l'exercice 2017 dressé par Monsieur BAILAN Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Recettes : 516 637.93 €

Dépenses : 408 002.54 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes : 139 031.31 €

Dépenses : 99 776.65 €

➤ **RESTE A REALISER**

Recettes : 5 613.00 €

Dépenses : 134 233.00 €

➤ **REPORT DE L'EXERCICE 2016**

Recettes de fonctionnement : 89 797.92 €

Dépenses d'investissement : 2 299.01 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **III – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION – COMMUNE DE MONSIEUR LE RECEVEUR**

---

Ce compte de gestion est strictement identique au compte administratif ci-dessus.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **IV – PRESENTATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BAILLAN Bernard, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Report en Fonctionnement R002 du BP : 106 768.96 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**

Solde d'exécution investissement année 2017 : 36 955.65 €

Besoin réel financement – Réserve R1068 du BP : 91 664.35 €

### **V – BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE**

---

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Commune comme suit :

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Recettes : 576 552.24 €

Dépenses : 576 552.24 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes : 289 045.53 €

Dépenses : 289 045.53 €

## **VI – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT**

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LEFAURE Gérard, délibérant sur le compte administratif Assainissement de l'exercice 2017 dressé par Monsieur BAILLAN Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Recettes : **63 665.26 €**

Dépenses : **58 470.65 €**

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes : **494 040.63 €**

Dépenses : **365 377.45 €**

➤ **RESTE A REALISER**

Recettes : **206 600.00 €**

Dépenses : **200 115.00 €**

➤ **REPORT DE L'EXERCICE 2016**

Recettes de fonctionnement : **34 063.52 €**

Recettes d'investissement : **97 931.75 €**

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **VII – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION – ASSAINISSEMENT DE MONSIEUR LE RECEVEUR**

---

Ce compte de gestion est strictement identique au compte administratif ci-dessus.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **VIII - PRESENTATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BAILLAN Bernard, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Report en Fonctionnement R002 du BP : **39 258.13 €**

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**

Solde d'exécution investissement année 2017 : **226 594.93 €**

Besoin réel financement – Réserve R1068 du BP : **0.00 €**

## **IX – BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT**

---

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de l'assainissement comme suit :

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Recettes : 102 147.93 €

Dépenses : 102 147.93 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes : 715 927.15 €

Dépenses : 715 927.15 €

## **X - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

### **DELIBERATION FIXANT LES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES**

---

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

**Considérant :**

- qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public;
- que cette commission qui est présidée par le maire, comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- que le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ***De fixer*** les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :
- *les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants);*
  - *les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 25 avril 2018.*

**Prochaine séance le 25 avril 2018**

LEVEE DE SEANCE